

# senlissemag'

DANS CE  
NUMÉRO :

05

Le budget

09

Le terrain de sports

18

Senlisse en fête

Photo : Arnaud Leroy



senlissemag'

n°140

Juillet 2023

Bulletin municipal de  
la commune de Senlisse

[www.senlisse.fr](http://www.senlisse.fr)



03 Le mot du maire

05 Focus : le budget

08 Aménagements & sécurité

11 Urbanisme

12 Vie municipale

13 Assemblée des Jeunes

14 La vie de l'école

18 Vie sociale

20 Numéros utiles



Chères Senlissoises, chers Senlissois,

Déjà 3 ans... Quel bilan pouvons-nous faire au bout de ces 3 années de mandature ?

Les principaux grands projets promis lors de notre élection sont soit finalisés, soit en bonne voie de réalisation.

## La salle communale

Notre salle communale est enfin terminée après de longs mois d'attente d'une baie vitrée et de son rail... Senlisse possède maintenant un lieu d'activités polyvalentes magnifique.

Les enfants de notre école peuvent bien entendu en profiter en cas d'intempéries, de canicule avec la climatisation et pour leur fête de l'école.

C'est aussi une salle qui pourra accueillir des manifestations culturelles (expositions, salle de spectacles...) ; j'en appelle d'ailleurs aux bonnes volontés pour animer notre village et profiter de cette belle salle.

Dois-je encore rappeler que le coût de cette salle communale est d'environ 220 k€ HT et qu'il est financé à 70 % par le Département ? Dans ce montant, 40 k€ ont été consacrés à la sécurité, avec une nouvelle alarme commune à l'école, la cantine, la salle communale et la mairie, ainsi qu'à des travaux de mise aux normes de la chaufferie et du local technique.

## Le terrain de sports

Le terrain de sports, lui, devrait rouvrir mi-juillet après le passage de l'organisme de contrôle pour la sécurité. Ce nouvel équipement omnisports et ses abords coûteront 100 k€ HT. Nous avons obtenu un financement exceptionnel de 80 % de la région Île-de-France.

Grands et petits pourront donc bénéficier de ce terrain ainsi que du terrain de basket actuel et de l'espace jeux pour les enfants de 3 à 11 ans.

## Assainissement

L'assainissement de Garnes est en très bonne voie. La rue de la Cour Senlisse terminée, le SIAHVY va démarrer les travaux rue de Dampierre. Le planning annoncé est respecté.

Quelques chiffres sur l'assainissement collectif de Garnes :

Le coût total des travaux sera de 3 750 k€ pour une centaine d'habitations. Notre commune devrait en financer 20 % sur son budget compte-tenu de notre convention signée avec le SIAHVY, soit 750 k€.

[suite ►](#)

À noter !

# Agenda

Conseil municipal

Jeudi 28 septembre 2023  
à 20h30

## État civil

### Décès

Mme SUFFREN épouse CAPITANT  
le 1<sup>er</sup> janvier 2023

### Mariage

Matthieu CATHELIN et Marie-Eve SERAIN  
le 6 mai 2023

## Votre mairie

13 rue de Cernay  
78720 Senlisse

01 30 52 50 71  
Fax : 01 30 47 50 96

mairie.senlisse@orange.fr

www.senlisse.fr

Illiwap

Ouverture au public :  
mercredi 16 h - 18 h  
samedi 10 h - 12 h  
Permanence des élus :  
samedi 10 h - 12 h  
et sur rendez-vous.

Toute l'actualité de Senlisse  
sur l'application Illiwap  
et sur le site internet de la  
commune [senlisse.fr](http://senlisse.fr)



## Le mot du maire (suite)

Les taxes de raccordement de ces habitations devraient permettre de récolter environ 150k€.

Restaient 600 k€ à financer soit environ 1 année de budget communal !

Nous avons réussi à obtenir une subvention tout à fait exceptionnelle du département pour 300 k€, ce qui nous a permis de rendre possible ce projet.

J'ai par ailleurs obtenu du SIAHVY un paiement sans intérêts sur 10 ans des 300 k€ restants.

### Sécurité

Les projets relatifs à la la sécurité avancent eux aussi, mais plus lentement que souhaité.

Nous avons obtenu de façon inespérée de la commission nationale ad hoc l'installation d'un radar de vitesse à la sortie de Garnes.

Rue de Cernay, l'installation d'un feu rouge récompense a retenu l'accord de la majorité après des tests de chicanes peu concluants, ainsi que l'accord de la direction des routes. Nous espérons sa mise en place avant la fin de l'année, couplée avec la réfection d'une partie d'un trottoir bien vétuste.

Rue de Dampierre, l'emplacement exact d'une chicane doit encore être déterminé en accord avec les riverains.

La direction des routes nous a informés récemment que des travaux de sécurisation seraient entrepris au niveau de la ferme des Bouillons sur la D91 afin de ralentir les véhicules.

Il en sera de même au niveau du carrefour du Léopold sur Cernay. Cette zone sera sanctuarisée et limitée à 50 km/h.

La direction des routes, après de longues discussions, a accepté que nous étendions les limites de Senlisse en rejoignant Garnes. Ceci va nous permettre d'étendre la limitation de vitesse à 50 km/h.

La rue du Champ Reine, après une expérimentation réussie, restera en sens unique.

Un passage en zone 20 km/h zone partagée sera installé afin de protéger les enfants de l'école.

Des panneaux stationnement gênant seront installés devant les entrées des maisons pour lutter contre les véhicules tampons.

Suite aux alertes et demandes formelles de nos amis les pompiers, un plan de stationnement sera implanté à Garnes dans les rues difficiles d'accès (Place Verte, Châtaigneraie et Glacière).

### Nuisances sonores

La lutte contre les nuisances sonores (motos et véhicules bruyants) a commencé à porter ses fruits grâce à une médiatisation forte à la TV et dans la presse. Nos gendarmes sont plus présents sur nos routes et cela se sait...

... et des pertes de temps

Malgré ce travail important réalisé, certains n'hésitent pas à propager des calomnies, des insultes, voire des menaces diffamatoires. Elles auront les réponses qu'il convient en justice.

Ces quelques personnes, fort peu nombreuses, nous font perdre trop de temps que l'on pourrait consacrer aux projets dans l'intérêt de notre commune et des Senlissois.

**Vous pouvez compter sur moi et sur ma détermination à faire aboutir la grande majorité des projets que nous vous avons promis pour cette mandature.**

Bien à vous.

  
Votre maire  
Claude Benmussa

## FOCUS : le budget



par Claude BENMUSSA



### Comptes 2022

**+ 70 061 €** excédent de  
FONCTIONNEMENT cumulé

L'exercice 2022 présente un excédent de fonctionnement cumulé fin 2022 de 70 061 €. **C'est donc avec cet excédent de fonctionnement cumulé que nous démarrerons l'année 2023.** Le bénéfice de fonctionnement 2022 s'explique par l'annulation de dépenses liées à des événements qui n'ont pas pu avoir lieu et par de réelles économies. Les recettes supérieures au budget de 60 000 € expliquent également cet excédent (redevance d'occupation des sols, taxes additionnelles au droit de mutation...).

**+ 43 859 €**  
excédent d' INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissements pendant l'année 2022 ont été limitées à 194 000 €.

Les principales dépenses ont été consacrées à la salle communale pour 104 000 €, ainsi que d'autres investissements comme les portes de la mairie, le toit de l'église, l'aménagement du quai de bus, la réfection de chemins ruraux dégradés pour 38 000 €.

Les recettes d'investissements hors utilisation des excédents se sont élevées en 2022 à 151 000 € avec principalement des subventions pour 126 000 € et des taxes (TVA et taxe d'aménagement) pour 25 000 €.

**L'excédent d'investissement en 2022 est de 43 859 €.**

**< 440 €**  
par habitant

Ce sera le montant de l'endettement par habitant fin 2023. Cet endettement est comparable aux petites communes voisines... et bien inférieur à la moyenne nationale.

### Budget 2023

## Un budget sans surprise et dans la continuité des projets d'investissement de la mandature

**459 407 €** dépenses d'investissement  
dans le BUDGET 2023

Le budget d'investissement 2023 reflète les grands projets promis pour notre mandature. La totalité des dépenses d'investissement s'élève à 459 407 € :

- La salle communale polyvalente : 140 000 €, financée à 70 % par le département en abondement du contrat rural
- Des travaux en mairie : 30 000 €
- Le terrain de sports : 106 600 €
- Des aménagements routiers et de sécurité : 33 000 €
- Du matériel et outillage : 5 000 €
- Du matériel informatique pour 4 000 €
- Des panneaux urbains : 9 000 €
- Des travaux de voirie et trottoirs : 126 000 €.

**0 %**

Compte tenu du contexte économique et social difficile, **le conseil municipal à l'unanimité a décidé de ne pas augmenter en 2023 les taux des taxes communales.** Il convient de noter cependant que les bases de ces taxes ont été augmentées de 7,1% par l'état en 2023.

### financement

L'ensemble de ces investissements (sur 2020/2023) sera en grande partie financé par le **contrat rural obtenu pour 3 ans** auprès du département et de la région, avec un **financement à 70 % au global** (dont le dispositif Yvelines Plus pour la salle communale, 70 %), de la région et du PNR.

L'utilisation des excédents de fonctionnement et d'investissement des années antérieures équilibre ce budget.

**Fin 2023, notre endettement ne sera que de 221 000 €** (dont 230 k€ d'emprunt pour l'assainissement du bourg de Senlisse) soit **moins de 440 €** par habitant, endettement comparable aux petites communes voisines et bien inférieur à la moyenne nationale.

**Nos finances nous permettent donc de réaliser les principaux projets que nous vous avons proposés pour cette mandature.**

Découvrons en détail le budget 2023 voté ! ➔



## ATTENTION, NUISIBLES !

C'est l'été. C'est le moment de redoubler de vigilance face aux nuisibles qui peuvent coloniser nos jardins, **chenilles urticantes et frelons asiatiques !**



Rendez-vous sur  
[cchvc.fr/environnement/](http://cchvc.fr/environnement/)  
pour en savoir plus



## Budget d'investissement 2023

## dépenses

### Le début des **grands projets** promis pour notre mandature !

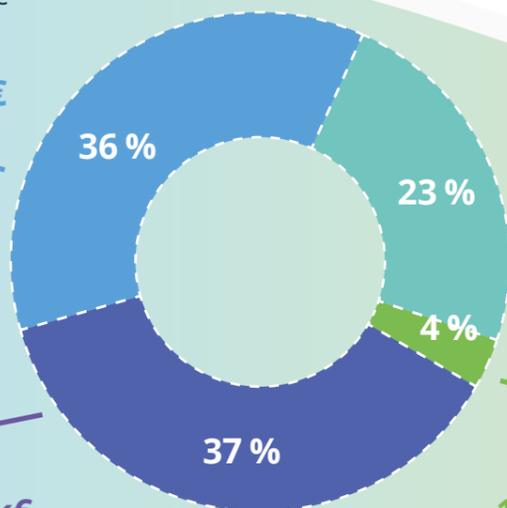
Retrouvez ici le budget 2023 voté par le conseil municipal.

#### BÂTIMENTS COMMUNAUX



- Insonorisation salle du conseil
- Rafranchissement salle du conseil (peinture/électricité)
- Salle communale
- Mise en conformité
- Matériel informatique
- Ordinateur mairie + configuration

166 k€



#### NOUVEAU TERRAIN OMNISPORTS

107 k€

#### VOIRIE

- Aménagement sécurité voirie
- Panneaux
- Terrain de sports et aménagement
- Éclairage LED
- Mobilier urbain : panneaux, trottoirs et voirie

171 k€

#### AUTRES

- Matériel et outillage : 3 000 €
- Capital d'emprunts : 12 158 €

15 k€

**Total des dépenses d'investissement prévues en 2023 : 459 407 €**

Voirie	171 k€ (37 %)
Mairie	166 k€ (36 %)
Terrain de sport	107 k€ (23 %)
Autres	15 k€ (4 %)

## Budget d'investissement 2023

## recettes

### De beaux projets pour des investissements en grande partie **subventionnés**

L'ensemble des projets à réaliser en 2023 représente 459 407 €, subventionnés par le Département, la Région et le PNR, à hauteur de 377 341 €. Retrouvez ici l'ensemble des **subventions programmées pour 2023**.

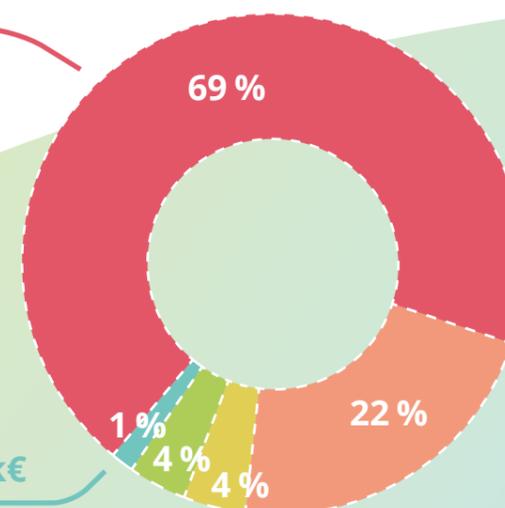
**Total des subventions et recettes au budget 2023: 377 341 €**



Yvelines  
Conseil général

#### SUBVENTIONS du Département des Yvelines

275 k€



87 k€ SUBVENTIONS de la Région Île-de-France

#### Taxe aménagement

6 k€



#### SUBVENTIONS Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse

15 k€

16 k€ Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

Département Yvelines	275 k€ (69 %)
Région Île de France	87 k€ (22 %)
FCTVA	16 k€ (4 %)
PNR	15 k€ (4 %)
Taxe aménagement	6 k€ (1 %)



par Lauri BOUNATIROU

## Une rue du Champ Reine pacifiée

À raison, de nombreux parents d'élèves ont constaté pendant la période des travaux liés à l'assainissement que des véhicules traversaient notre commune à vive allure par la rue du Champ Reine en pleine heure de dépose et sortie des enfants.

Claude Benmussa a pris la décision de mettre provisoirement la rue en sens unique et m'a chargé de réfléchir à un nouvel aménagement pérenne avec deux objectifs :

- rendre cette rue plus sécurisée pour les enfants qui se rendent à l'école ;
- faciliter le quotidien des riverains qui ont souvent des difficultés pour sortir leur véhicule de leur domicile.

Ainsi, le plan d'aménagement consiste en :

- un sens unique permanent, sauf habitants de la commune ;
- une zone de rencontre où la vitesse est limitée à 20 km/h et où les piétons sont prioritaires,
- la mise en place de panneaux d'interdiction de stationnement devant les portails des riverains ;
- une zone de dépose minute limitée à 30 mn.

À la demande des parents d'élèves, quelques balises seront positionnées à proximité de l'escalier donnant accès à l'école pour accroître la visibilité pour les automobilistes et sécuriser les piétons.

La mise en place se fera à l'automne 2023 dès la validation du projet par la commission en charge de l'attribution de la subvention liée aux amendes de police à laquelle nous avons droit.



## Agrandissement des limites de la commune pour une unité entre Garnes et Senlisse

Dès l'obtention de la subvention déposée fin juin, un arrêté sera pris et des travaux s'enclencheront pour que l'entrée de la commune soit déplacée avant le carrefour de Garnes en venant de Dampierre.

La limite de vitesse entre Garnes et le bourg de Senlisse via la RD149 sera donc la même et les usagers devront désormais respecter le 50 km/h sur toute cette portion.

Un renforcement de la signalisation sera réalisé avec la mise en place d'une ligne continue sur quasiment toute la portion de route du carrefour de Garnes à la chicane devant le terrain de sport et l'arrêt de bus Senlisse.

Plusieurs avantages de cette avancée pour Senlisse :

- pour les riverains de la rue de Dampierre, la décélération des véhicules devrait se faire avant le carrefour ;
- la zone de l'arrêt de bus et les passages piétons de Garnes seront mieux sécurisés ;
- les piétons qui empruntent le trottoir le long de la rue de Cernay de Garnes à Senlisse devraient être plus en sécurité dans leurs déplacements ;
- enfin, une unité effective permettra au hameau de Garnes de ne faire qu'un avec le bourg de Senlisse.

Une fois les travaux effectués à l'automne, des contrôles de gendarmerie auront lieu régulièrement.



Photos : Lauri Bounatirou



par Lauri BOUNATIROU

## Le terrain de sports c'est pour l'été !

Après l'aménagement du préau qui, une fois transformé, dote notre commune d'une belle salle multifonctions, le parc des sports va faire des envieux dans la Vallée de Chevreuse.

Enfin terminé, il complète avec pertinence le parc des sports du plus petit âge au plus grand.

Petit rappel historique : élu depuis 10 ans et aussi trésorier de l'association SLSG qui a animé la commune pendant des années, nous avons évoqué lors du mandat précédent avec Elodie sa Présidente cette idée auprès de Claude Benmussa : faire évoluer le terrain de tennis vieillissant et inutilisé en un terrain multisports.

L'idée avait fait son chemin.

Claude avait réussi à obtenir 80 % de subvention inespérée auprès de la Présidente de la Région Île-de-France et de son Vice-Président en charge des sports Patrick Karam. Nous les remercions encore une fois vivement.

Avec ma collègue élue Delphine Réau, nous avons formé une équipe de choc pour que ce projet prenne forme non sans obstacles multiples : élus votant contre le projet, covid à répétition, Inspectrice des Sites très exigeante, recours contre la demande de travaux auprès de la commission des sites du département, augmentation des matières premières, etc.

Au moment où vous recevrez ce SenlisseMag' d'été, l'ouverture sera effective ou sur le point de l'être.

De plus, nous avons, avec Dionisia Leroux en charge des relations avec les habitants et qui m'aide sur les travaux, profité de la période de fermeture du Parc pour faire réaliser :

- l'entretien des jeux pour les plus petits avec un nettoyage et un ajout des copeaux.
- l'entretien du terrain de pétanque.

Le terrain multisport est prêt à vous accueillir.

Delphine et moi sommes très heureux d'avoir collaboré efficacement sur ce projet pour les Senlissois et d'avoir doté notre commune d'une belle infrastructure que tous pourront utiliser.

Désormais, notre commune de 500 habitants a un parc complet et multigénérationnel. Des travaux d'embellissement de la clôture et l'ajout de nouveaux arbres sont au programme.

Mais il est temps de vous passer la main !

Alors nous vous donnons rendez-vous pour une partie de hand, de foot ou autre, et surtout prenez soin de cet équipement pour qu'il dure longtemps.





par Claude BENMUSSA



## Salle communale

Les travaux de la nouvelle salle communale sont enfin achevés.

Comme tous ceux qui l'ont vue, on ne peut qu'exprimer une grande satisfaction pour cette réalisation qui faisait cruellement défaut à Senlisse. Ces travaux comprennent également la mise en service d'une nouvelle alarme incendie plus moderne et performante. Elle est commune à cette nouvelle salle, à la cantine, l'école et la mairie. D'autres travaux de sécurité préconisés par les pompiers ont été effectués dans la chaufferie.

**Ces travaux sont financés par le département et la région à hauteur de 70 %.**

Elle est chauffée et climatisée.

Des toilettes PMR seront construites cet été dans cette salle communale. Les toilettes des enfants très vétustes et d'un autre âge seront totalement renouvelées à l'été grâce à une subvention DETR de la préfecture à hauteur de 80 %.

Cette salle communale polyvalente sera **prioritairement utilisée par les enfants de l'école** mais **pourra accueillir d'autres événements (expos de peinture, de photos ou de sculpture), séances de cinéma et spectacles.**



*J'espère que vous aurez de nombreuses idées pour utiliser cette nouvelle salle communale en y organisant des événements festifs pour le plaisir de tous.»*

Claude Benmussa



par Marie-Philomène TAVARES

## Colombarium et jardin du souvenir dans le cimetière communal

**Cette opération a pour objet de faire construire un columbarium de 12 emplacements, ainsi qu'un jardin du souvenir dans le cimetière communal.**

La demande pour les places dans les cavurnes existantes dans le cimetière est assez importante. Les 12 cavurnes ont été construites en 2005. Il n'en reste plus qu'une seule disponible.

Par ailleurs, le cimetière de Senlisse arrive également à saturation avec 2 concessions disponibles sur 276 au total. Le columbarium prévu permettra de disposer de 12 nouveaux emplacements, ce qui devrait permettre de répondre à la demande pour environ 15 à 20 ans si les demandes continuent sur un rythme similaire.

Le cimetière de la commune n'est pas équipé d'un jardin du souvenir pour la dispersion des cendres. Ce n'est une obligation que pour les communes de plus de 2 000 habitants mais le besoin existe dans une commune plus modeste comme Senlisse.

En mai 2022, 7 tombes ont été fouillées ; les 7 sont vides de corps laissant ainsi la place pour le columbarium qui sera situé proche de l'entrée du cimetière immédiatement sur la droite. Le jardin du souvenir sera installé à proximité du columbarium.

Est également prévue la fouille (2,50 m de profondeur) de 5 tombes engazonnées, abandonnées, qui libèrerait les emplacements.

Il faut savoir que la réalisation de ce chantier se fera sur une longue durée. Il y a plusieurs étapes incontournables. Ce n'est pas un chantier ordinaire. Il faut prendre en compte le respect que nous devons à nos ancêtres qui reposent dans ce site.



photomontage



par Claude BENMUSSA



## Assainissement à Garnes

**Le réseau d'assainissement de Garnes concernant une centaine d'habitations a bien démarré comme prévu.**

La première tranche des travaux du Réseau d'assainissement de collecte des eaux usées du hameau de Garnes réalisé par le SIAHVVY s'est achevée mi juin.

Ces travaux se sont très bien passés et nombre de riverains de la rue de la Cour Senlisse ont exprimé leur satisfaction.

Les travaux vont se poursuivre dans le cadre d'une seconde tranche rue de Dampierre et rue de Cernay.

Le réseau de collecte sera allongé d'environ 735 mètres supplémentaires et permettra à terme le raccordement de 24 autres habitations.

Après une préparation du chantier cet été, le démarrage des travaux est envisagé courant septembre 2023.

Une note d'information détaillée sera distribuée dans les boîtes aux lettres des riverains concernés une quinzaine de jours avant le démarrage effectif des dits travaux.

Cette deuxième tranche de travaux devra être achevée avant juin 2024 pour permettre le bon déroulement de la course cycliste des JO début août 2024.

La 3<sup>e</sup> tranche concernant les rues de la Glacière et de la Chataigneraie démarrera à la suite.



par Marie-Philomène TAVARES



## Quelques réponses pour comprendre le PLU

👁 Le PLU est consultable sur [www.senlisse.fr](http://www.senlisse.fr)

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) du 4 juillet 2018 est divisé en plusieurs **zones et sous-secteurs** : UA - UAa - UB - UH - Uha - 1AU - N - Np - Ne - Nj - A - Ap - Ax.

Chaque zone et secteur ont leurs propres caractéristiques. Par exemple, deux constructions, quelques mètres les séparent, l'une en zone UA, l'autre UAa : les prescriptions ne seront pas les mêmes.

1AU (Orientation d'Aménagement et Programmation) : zone d'urbanisation future. Elle correspond à un secteur de l'enveloppe bâtie du Hameau de Garnes.

Ce secteur est constitué de fonds de jardins et de parcelles libres représentant un ensemble de 7 800 m<sup>2</sup> environ.

Exemple d'annexe :

**Règles relatives au stationnement automobile**

- ➡ Pour les constructions individuelles à usage d'habitation : hors opération d'ensemble (un seul logement par demande d'autorisation), il sera prévu 2 places minimum par logement.
- ➡ Pour les constructions à usage de bureaux, commerces et services : une place de stationnement par tranche de 50 m<sup>2</sup> de surface de plancher.

## Obligations relatives à tout dossier d'urbanisme

Si vous venez d'obtenir une autorisation d'urbanisme (Permis de construire (y compris modificatif), Permis d'aménager ou Déclaration préalable à travaux), vous devez impérativement et pendant toute la durée des travaux **afficher vos travaux au moyen d'un panneau réglementaire**

**de déclaration de travaux** (en vente dans les magasins de bricolage) **en façade de la maison.**

De plus, pour les permis de construire et les permis d'aménager, avant et après travaux, vous devrez **déposer en mairie votre CERFA attestation de commencement et d'achèvement de travaux.**

*Bilan Urbanisme depuis décembre 2022 : 15 Demande de travaux (9 accordées, 1 refus, 6 en instruction), 6 Permis de construire (2 accordés, 1 abandon, 2 en instruction, 1 refus), 2 Permis d'aménager (1 accordé, 1 en rejet tacite).*



## VIE MUNICIPALE

par Dionisa Leroux



### Incivilités

#### vol de banc et dégradations

- Le banc de la rue de la Cour Senlisse a été volé, et cela prive les gens qui en profitaient. Une personne malveillante a profité de la fermeture de la rue durant les travaux d'assainissement.
- Les bacs à végétaux sont régulièrement pollués par des gravats, des bouteilles et des ordures ménagères. Par arrêté municipal ces faits sont passibles d'une amende de 1 000 €.
- Rue du Moulin d'Aulne, le caniveau et l'avaloir ont été obstrués volontairement par des cailloux et de la terre par un riverain.

#### nos amis les chiens...

- Les déjections canines sont fréquentes dans les rues de la commune et dans l'allée de l'église. Les propriétaires de l'animal sont tenus de les ramasser. Des sachets sont mis à disposition Place de l'Église et Place Verte. L'infraction est passible d'une amende de 1<sup>er</sup> catégorie.

#### nettoyage des trottoirs

- Par arrêté municipal n°2023/13, portant réglementation de l'entretien des trottoirs et rues, chacun est responsable de la propreté des trottoirs et caniveaux au droit de sa propriété. La commune s'efforce de maintenir agréable l'espace public grâce au concours de son agent technique et d'entreprises sous-traitantes.



par Marie-Philomène TAVARES



### Délibérations des conseils municipaux

Date conseil	n° DCIM	Objet de la délibération	
11/01/2023	2023/01	dm n° 2 budget 2022	
30/03/2023	2023/02	adoption compte administratif 2022	
	2023/03	adoption compte de gestion 2022	
	2023/04	affectation resultat 2022	
	2023/05	fixation des taux d'imposition 2023	
	2023/06	vote budget primitif 2023	
	2023/07	etat annuel des infemnités des élus	
	2023/08	montant des indemnités des élus	
	2023/09	approbation compte administratif 2022 CDE	
	2023/10	approbation compte administratif 2022 CCAS	
	2023/11	approbation compte de gestion 2022 CDE	
	2023/12	approbation compte de gestion 2022 CCAS	
	2023/13	approbation subventions associations BP 2023	
	10/05/2023	2023/14	autorisation demande de detr colombarium et jardin du souvenir
2023/15		autorisation demande de DETR sanitaires école	
2023/16		suppression poste rédacteur principal et création poste d'adjoint administratif principal	
09/06/2023	2023/17	approbation subvention à la crèche les oisillons	
	2023/18	élection des délégués aux sénatoriales	
	2023/19	complément numérotation sur l'habitat ancien	
	2023/20	tarifs soirée paëlla	
	2023/21	désignation référent déontologique des élus	
	2023/22	accord pour la signature d'un avenant n°1 au marché éclairage public (CCHVC)	
	10/06/2023	2023/23	modification des statuts de la CCHVC
		2023/24	adhésion au groupement de commande pour les travaux de modernisation éclairage public
		2023/25	signature convention sur intervention de la CCHVC dans le groupement de commande pour les travaux de modernisation de l'éclairage publique



### Déjà plus de 500 habitants connectés à illiwap !

Senlisse s'est équipé d'un outil d'information descendante : Illiwap ! Plus besoin d'aller à l'information, l'information vient à vous. Illiwap est LE moyen pour nous de communiquer avec vous : événements, réunions, incidents, coupures d'eau ou d'électricité, fuites de gaz, alertes météo... **Toutes les infos sur votre smartphone** en seulement 3 étapes. *L'application ne récolte aucune information personnelle.* Téléchargez l'application gratuite



## ASSEMBLÉE DES JEUNES



### une nouvelle Assemblée des Jeunes pour Senlisse

À la suite des élections de début d'année, la nouvelle Assemblée des Jeunes a été formée au mois de mai, et la première réunion a eu lieu récemment. Elle a été l'occasion de dresser la liste de tous les projets que nous aimerions porter durant nos deux années de mandat, et nous vous les communiquons ici. Mais tout d'abord, une petite présentation des nouveaux membres !

L'Assemblée des Jeunes accueille cette année 4 nouveaux membres : **Victoire, Lucie, Lou-Marie et Clément G.** ! Sont également toujours présents **Anaële et Clément A.**, déjà membres le mandat précédent.

Clément ALIX



« Membre de l'AJ depuis son commencement, j'habite à Garnes. J'ai 15 ans et je suis au lycée La Bruyère à Versailles en classe de seconde européenne allemand. »

Lou-Marie LEROY



« J'ai 10 ans et j'habite à Senlisse depuis toute petite. Mes centres d'intérêt sont faire du sport, en particulier du foot, écouter de la musique et jouer aux jeux de société en famille. »

Victoire MOLOGNI



« J'habite à Senlisse et j'ai bientôt 11 ans. Mon centre d'intérêt est le dessin et je fais aussi de la danse et de l'équitation. Je vais rentrer au collège Pierre de Coubertin l'année prochaine.. »

Anaëlle PIERRE



« J'ai 13 ans et je suis élève en section sportive gymnastique au collège Pierre de Coubertin à Chevreuse. »

Lucien SOULIAC



« Je vais faire mon entrée au collège de Chevreuse. J'ai 11 ans et je pratique le football. »

Clément



« J'ai 17 ans et j'habite à Senlisse depuis 14 ans. Je pratique l'escrime et l'équitation. Ma passion pour le patrimoine et le sport sauront je l'espère dynamiser mon village et faire vivre les projets de l'AJ. »



# ASSEMBLÉE DES JEUNES



La charte de fonctionnement de l'AJ a été revue cette année par les membres 2021-2023. Vous la trouverez sur le site internet de la commune.

## charte de fonctionnement

**Qu'allez-vous essayer de mettre en place dans Senlis pour ces deux ans ?**

**Clément A.** : Notre ambition pour les deux années à venir, et c'est la même depuis la création de l'AJ, est de faire de Senlis un village toujours plus attractif et festif, où il fait bon vivre. Dans ce cadre, plusieurs événements vont être proposés au Conseil Municipal, et nous allons tout faire pour qu'ils aient lieu. Je pense notamment aux nettoyages de printemps, que nous aimerions également décliner en automne, qui coïncident avec notre démarche écocitoyenne, ou à l'accompagnement des CM2 de l'école communale vers le collège, en répondant à leurs questions notamment.

**Lou-Marie** : Nous allons essayer d'organiser un cross ouvert à tous et pour tous les âges, et qui sera dans la forêt autour de Senlis. Rendez-vous en fin d'année ! Nous allons aussi organiser une fête du village pour Noël et un défilé pour le carnaval, pour tous les jeunes de Senlis !

**Anaële** : Sans oublier aussi la Fête des Voisins, que nous aimerions organiser désormais sur la Place Verte, à Garnes, comme c'était le cas il y a quelques années. Nous apporterons également notre aide aux parents d'élèves de l'école pour l'organisation du traditionnel Halloween des enfants de Senlis.

**Pourquoi avez-vous rejoint l'AJ ?**

**Victoire** : Car j'ai eu envie de m'impliquer dans la vie sociale de mon village, Senlis.

**Lucien** : Pour animer le village.

**Lou-Marie** : J'ai rejoint l'AJ pour faire revivre le village.

**Anaële** : J'ai rejoint l'AJ car j'aime participer à la vie du village, organiser des événements.

**Clément A.** : Parce que je trouve que l'engagement citoyen, au sein de sa commune ou à plus large échelle, est important. J'aime également organiser des événements.

**Clément G.** : Car j'espère pouvoir dynamiser Senlis et pouvoir m'investir pleinement dans la vie de mon village.

**Trouvez-vous que le village de Senlis soit chaleureux et actif, et que pensez-vous pouvoir faire pour qu'il le soit encore plus ?**

**Anaële** : Je trouve que Senlis manque un peu de dynamisme. Je pense essayer, en rejoignant l'AJ, de rendre le village plus chaleureux en organisant des événements festifs.

**Lucien** : Oui, je trouve que le village est chaleureux, mais l'ambiance est encore mieux quand tout le monde est réuni !

**Lou-Marie** : Je trouve que Senlis est un village chaleureux mais pas très actif. C'est pour cela que je m'y engage.

**Victoire** : Oui, je trouve Senlis chaleureux, encore plus durant les événements festifs. Pour le rendre encore plus, je dirais qu'il faudrait des événements pour tous les goûts.

**Clément A.** : Senlis est un village chaleureux avec une très bonne ambiance, mais, comme toute chose, on peut encore l'améliorer ! Nous trouvons qu'il y a moins d'événements organisés qu'auparavant, et qu'ils réunissent de moins en moins de personnes, et c'est dommage. La Fête des Voisins par exemple devrait, compte tenu de la taille de Senlis, réunir tout le village, mais force est de constater qu'on est loin du compte ! Nous voulons donc tout faire pour que tous ces événements festifs réunissent un maximum de Senlinois ! Nous comptons sur vous pour continuer d'animer Senlis !

**Et pour finir, quel est votre projet le plus original ?**

**Lucien** : Organiser un marché régulièrement, mais dont le format changerait à chaque fois : marché de producteurs ou bien brocante pour que les gens rassemblent les affaires dont il ne se servent plus, etc.

**Clément G.** : Notre projet le plus original, je pense que c'est l'objectif qu'on s'est fixé de faire un jumelage avec une petite ville, par exemple en Angleterre. Mais cela reste à voir, rien n'a encore été décidé !

### 1. UNE ASSEMBLÉE DES JEUNES (AJ) SERT À :

- Être vecteur d'engagement citoyen pour la jeunesse ;
- Vous donner la parole, en connaissant et en appliquant les règles ainsi que les devoirs pour administrer une ville ;
- Initier, contribuer et/ou réaliser vos projets, en connaissance des possibilités économiques et matérielles disponibles pour pouvoir le faire ;
- Être à l'écoute des autres en respectant des points de vue différents ;
- Confronter ses idées et développer l'esprit de communication ;
- Élaborer des projets collectifs et les mettre en œuvre ;
- Appréhender la notion de budget ;
- Découvrir et/ou approfondir le fonctionnement des services publics ainsi que celui d'une mairie.

### 2. MODE DE SCRUTIN DE L'ASSEMBLÉE DES JEUNES

Chaque membre est élu ou nommé pour deux ans, avec un nombre maximal de 10 membres. Chaque jeune senlinois souhaitant en faire partie aura l'occasion de s'y présenter à chaque début d'année civile et sera admis d'office, sauf si le nombre de candidats venait à excéder le nombre de places disponibles, la liste des nouveaux membres de l'AJ sera alors soumise au vote des membres déjà élus.

Tout jeune habitant senlinois ayant entre 10 et 17 ans inclus (au moment de la cérémonie d'investiture de l'AJ) est considéré comme éligible.

La parité entre filles et garçons et entre tranches d'âge constitue une réussite importante du fonctionnement de l'AJ. Elle est source d'enrichissement, elle sera privilégiée.

Lors de leur candidature, les jeunes souhaitant faire partie de l'AJ devront rédiger de manière succincte la (ou les) motivation(s) qui les pousse(nt) à être candidat(e)s. Elle sera examinée par les membres du Conseil Municipal (CM) et de l'AJ.

Les membres ayant atteint la fin de leur mandat seront renouvelés l'année de leur départ, au moment de la période d'élections en début d'année civile. Si la cible des 10 membres est atteinte au sein de l'AJ, les élections seront repoussées à l'année suivante.

Pour les candidats n'ayant pas été retenus lors du vote, ils pourront faire partie des différents groupes de travail en tant que suppléant(e)s et/ou sur invitation des membres de l'AJ. Ils seront admis en priorité l'année suivante.

Les membres élus peuvent, sous réserve que tous les membres présents votent en faveur, décider de prendre des mesures adéquates en cas de manque d'assiduité répétée et non excusée, et d'un manque d'engagement visible, d'un membre de l'AJ.

### 3. MISSIONS DE L'ASSEMBLÉE DES JEUNES

Elle a pour but de s'investir pour le compte des Senlinois sur des actions civiques, festives et écocitoyennes, notamment en étant :

- Associée à des réflexions sur des projets de CM ;
  - Impliquée sur tout type d'action de terrain (civique, festive, écocitoyenne...)
  - Conviée aux séances du CM pour comprendre son fonctionnement et se tenir informée des projets.
- Ses missions impliquent nécessairement les droits et devoirs suivants :

Droits	Devoirs
Liberté d'opinion et d'expression dans le respect de l'autre	S'informer des besoins de la jeunesse
Être le porte-parole des jeunes de la commune	Représenter les jeunes auprès des élus
Disposer des moyens municipaux pour réaliser les projets retenus par le conseil	Informier l'entourage et les jeunes de la commune des actions de l'AJ
Améliorer la vie et le quotidien de la jeunesse de Senlis	Favoriser la citoyenneté et l'expression de chacun
S'impliquer dans les actions locales	S'investir dans les projets de l'AJ
Être informé des projets municipaux	Être porteur de projets, œuvrer à leur réalisation et à leur suivi
Représenter l'AJ lors des manifestations municipales	Être attentif et tolérant lors des échanges entre membres de l'AJ
Participer à la vie citoyenne en faisant part de ses idées	Assister aux réunions de l'AJ
Rédiger ou modifier la charte de fonctionnement de l'AJ	Respecter la charte de l'AJ

### 4. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE DES JEUNES

Elle est animée par un bureau composé du Maire, de la conseillère déléguée à la Jeunesse et au Sport ainsi que d'autres membres du CM. Elle se réunit tous les 3 mois. Ses membres peuvent également former un ou plusieurs groupes de travail afin de préparer les différents projets qui seront présentés à l'AJ.

### 5. VALEURS DE L'ASSEMBLÉE DES JEUNES

Les valeurs qu'elle doit porter sont la Liberté, l'Égalité, la Fraternité, la Diversité, la Solidarité, l'Esprit d'équipe, l'Investissement, l'Engagement, le Respect, la Convivialité, la Tolérance et de manière générale, celles de la République. L'attitude des membres de l'AJ doit donc être citoyenne, bienveillante et respectueuse des institutions et autres.



## LA FÊTE de l'école

Le 1<sup>er</sup> juin, à 18h, c'était la fête à l'école de Senlisse, autour du thème de l'art ! Qu'est-ce que l'art ? Les enfants et leurs enseignants nous ont présenté une

### comédie musicale

faisant référence à différentes époques, à l'aide d'une machine à remonter le temps. Qui dit comédie musicale dit chants, accompagnés par le clavier de Marianne : Starmania, Bruxelles, Cézanne peint, Si on flânait dans Paris... L'art, c'est aussi

### la danse, la sculpture, le cinéma

avec un clin d'œil à Charlie Chaplin pour son film *Les temps modernes*

### l'architecture

Les enfants prennent différentes postures et le public doit deviner de quel monument il s'agit : la Tour Eiffel, l'Arc de triomphe, Notre-Dame, l'obélisque de la Concorde...

### la photo

avec Doisneau. Des enfants se baladent parmi les spectateurs en prenant des photos.

### des inventions

avec Léonard de Vinci et ses inventions visionnaires.

Dans la salle communale, environ 80 personnes, parents, grands-parents, amis, Senlissais, tous enchantés par ce spectacle de grande qualité, sont venus applaudir les élèves. On a pu voir des enfants heureux de jouer, chanter, danser dans un décor constitué de dessins, peintures correspondant aux différentes époques. Un grand bravo aux enseignants et à nos petits Senlissais pour ce beau moment.



par Monique LE ROY



Photos : Florence Leroy Maillo

## LA KERMESSE de l'école

par Arnaud LEROY



La kermesse de l'école s'est déroulée le 1<sup>er</sup> juillet. Les parents d'élève n'ont une nouvelle fois pas manqué d'imagination pour organiser de supers animations : atelier fabrication de bijou, pêche à la ligne, chaises musicales, tombola... Quelques papas mis à contribution pour un délicieux barbecue, avec des produits locaux. Une bonne ambiance que chacun a su souligner ! Merci à tous pour les enfants !





23 JUIN 2023

## Senlisse en fête

Près de 110 personnes étaient présentes à cette soirée.

La **paëlla** était, de l'avis de tous, délicieuse et copieuse.

Tous nos remerciements aux Senlissais qui n'ont pas ménagé leur peine pour nous aider. Myriam, Xavier, Florence, Alexandre, etc.

Un grand merci à **Lucky et son orchestre les Ermites** qui ont contribué au succès de notre soirée.

Tous nos remerciements aux **danseurs** inépuisables qui ont également participé au rangement des tables, chaises, etc.

par Arnaud LEROY et Dionisa LEROUX



Photos : Arnaud Leroy



Envie d'en savoir plus sur Lucky et les Ermites ? Suivez-les sur [gene.electro](https://www.facebook.com/gene.electro)



par Dionisa LEROUX



5 MARS 2023

## Paris-Nice à Senlisse

Le 5 mars 2023, le Paris-Nice est passé à Senlisse à deux reprises.

Nous tenons à remercier les Senlissais qui nous ont aidés à sécuriser les rues : Vincent, Jean-François, Jackie, Michel, Stéphanie, William et Bastien.



Photo : Lauri Boumaïrou

par Monique LE ROY



25 JUIN 2023

## Repas des Anciens

Le repas de l'amitié a rassemblé nos amis les aînés le 25 Juin dernier.

Organisé au restaurant le Louvetier à Rambouillet, chacun a pu déguster un repas convivial !



30 JUIN 2023

## Jumping de Senlisse

38<sup>e</sup> édition du Jumping de Senlisse avec plus de 800 cavaliers

Le vendredi 30 juin, Sooil Park et son cheval Escape ont gagné le grand prix de Senlisse « pro2 » avec des obstacles à 1,30 m, sur un parcours difficile, avec seulement 5 sans faute sur 29 engagés.

M. le maire Claude Benmussa et Mme Monique Le Roy, adjointe, ont remis les prix et félicité les 8 premiers de cette épreuve sponsorisée chaque année par la mairie de Senlisse.

Les spectateurs ont vu une belle manifestation sportive, dans une ambiance sympathique, organisée par la famille Hurel et de nombreux bénévoles.





**GENDARMERIE :**  
17 ou 01 30 52 15 48

**POMPIERS :**  
18 ou 01 30 07 35 50

**SAMU : 15**

**SOS Médecins : 36 24**

**Violences Femmes Info : 39 19**

**Solidarité vieillesse : 39 77**

Dépannage ENEDIS : 0972 675 078

Dépannage SAUR : 01 77 78 80 09

Caisse Primaire d'Assurance Maladie : 3646  
CPAM 78085 Yvelines cedex 9

Centre anti-poison : 01 40 05 48 48

Drogue Info Service : 08 00 23 13 13

Urgences vétérinaires : 3115

Traitement antiparasitaire :  
ADN 3D ☎ 01 34 85 72 58 ⓘ adn3d.fr  
ALLO BUGS CONTROL ☎ 06 19 89 46 40 ⓘ allobugscontrol.fr

### Votre mairie



01 30 52 50 71  
Fax : 01 30 47 50 96



mairie.senlisse@orange.fr



www.senlisse.fr



Illiwap



Ouverture au public :  
mercredi 16 h - 18 h  
samedi 10 h - 12 h  
Permanence des élus :  
samedi 10 h - 12 h  
et sur rendez-vous